



COMPTE RENDU DU CHS CT EXTRAORDINAIRE DES FINANCES DU NORD DU 30 MARS 2015

Le CHS-CT du nord tient à rappeler à l'ensemble des personnels que son rôle ne se limite pas à la seule action de financement, comme le souhaiteraient les Administrations.
Le CHS-CT n'est pas une banque ou un supermarché.

Nous sommes avant tout une force de propositions sur des actions nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des personnels, n'en déplaisent aux Administrations.

Une jurisprudence de 2013 de la Cour de Cassation, rappelle ce principe: *«la consultation du CHS-CT est la première démarche à engager car elle constitue une mesure destinée à la protection de la sécurité et de la santé des salariés en permettant à cet organisme de s'assurer, au besoin par recours à l'avis d'un expert, que l'organisation projetée n'est pas de nature à compromettre la santé des travailleurs concernés; que dès lors, l'employeur qui met en œuvre une telle réorganisation sans avoir mis le CHS-CT à même de s'assurer utilement, au besoin par recours à une expertise, de l'innocuité de cette organisation nouvelle manque à son obligation de sécurité et se rend l'auteur d'un trouble manifestement illicite»* Cass, soc.25/09/2013

C'est exactement pour ce motif que les représentants CGT et CFDT ont demandé la tenue d'un CHS-CT en urgence au vu des faits qui se sont passés entre fin janvier 2015 et début mars 2015 au Bureau Principal des douanes de Dunkerque, faits résultant d'un profond malaise persistant et s'aggravant depuis de nombreux mois.

La consultation du DUERP des années 2013, 2014 et 2015 corrobore cette situation; de nombreux problèmes y sont mentionnés (stress, fatigue, découragement, échec dans la relation aux agents, charge de travail appelée à être fortement augmentée sans consolidation importante de l'effectif actuel, plusieurs situations de malaise régulièrement rencontrées...). Ce qui n'a pas empêché l'Administration au mépris de ses obligations de mettre en place un Pôle Énergétique Interrégional au 1^{er} janvier 2014 sans consultation préalable du CHS-CT. Cette situation a conduit un nombre important d'agents (24) à remplir le registre santé, sécurité et conditions de travail le 30/01/2015 afin de dénoncer de graves dysfonctionnements, des pressions constantes relatives à leur travail, des ordres flous, inadaptés voire illégaux...

Une audience entre les organisations syndicales et le Directeur Régional des douanes de Dunkerque semblait avoir abouti à une solution d'écoute.

Or, quelques jours après cette audience, le registre a été mis sous clé dans le bureau du chef de service et des agents ont subi une mobilité interne forcée, la note de service stipulant les modalités de mobilité date du 26 février pour application au 1^{er} mars.

L'ambiance au bureau de Dunkerque connaît depuis une atmosphère délétère, des «reproches» ayant été faits à certains agents signataires. Ces dernières mesures ont des conséquences directes sur l'organisation du travail, sur la santé psychologique des agents déjà très fragiles, sur le respect des règles de mise à disposition des registres auprès des agents.

TENUE DE LA SEANCE

- Le président présente les conditions de la convocation de cette séance plénière « spéciale » du CHSCT des Finances Du Nord et le service concerné à savoir le bureau des douanes de Dunkerque Port »
- Les Organisations syndicales présentent une Chronologie des faits
- Le président justifie la lenteur de mise en place de ce CHS "spécial" après la demande des OS par son manque d'information sur le dossier et par le calendrier rapproché des CHSCT
- Le Directeur Régional des Douanes de Dunkerque présente les rôles et la composition du bureau de Dunkerque Port et du Pôle Inter-régional Énergétique en particulier. Il reconnaît la situation de tension des agents qu'il impute principalement à un manque d'effectif auquel il dit rechercher des solutions. Il affirme que le « roulement entre les chefs de pôle n'est pas une sanction mais une mesure de management classique simplement hâtée par les tensions au sein du bureau et que cette décision va porter ses fruits en terme d'apaisement du climat dans les services.
- Les OS affirment qu'une réorganisation du PEI ne peut solutionner des problèmes présents dans tout le bureau et rejettent avec force le principe qu'une mobilité forcée et effective sur 3 jours, sur des postes de chef de pôle ayant une technicité très différente, puisse être bénéfique à la bonne marche d'un service. Elles mettent en avant que si la direction pose un problème de personne il s'agit en réalité d'un problème de moyens, d'organisation et de pilotage. Par ailleurs au vu du Plan Stratégique Douanier les OS sont très inquiètes quant à une hypothétique solution en matière d'effectif sur le bureau de Dunkerque port. Enfin elles s'interrogent sur le manque de réponses de la Direction Inter régionale dans ce dossier.

- **L'ensemble des membres du CHS-CT ont adopté une délibération commune demandant:**

*une enquête au titre de l'article 5-7 suite au droit d'alerte émis ce jour avec visite de site et rencontre des personnels

Les membres du CHS-CT rencontreront les agents individuellement pour une expression libre et anonyme.

*la suspension immédiate de la note de service entraînant une réorganisation sans consultation préalable du CHS-CT

*un nouveau CHS-CT pour faire le bilan de cette première enquête et demander une expertise externe sur ce bureau afin de tenter de résoudre un profond mal être au travail du aux conditions de travail.

- Le Directeur Régional des douanes de Dunkerque refuse de suspendre la note de service qui entraîne la réorganisation.
- Les membres du CHSCT espèrent qu'il n'y aura aucune pression car il est impératif que l'enquête se fasse dans un état d'esprit serein.